



COMMUNE DE CORSEREY

Les déchets, comment les recycler ?

Mon réflexe : TRI A LA SOURCE

Quand je fais mes achats...

- J'en profite pour ramener au(x) magasin(s) où je me rends tous les déchets qui y sont repris : bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc...

Je choisis les objets et denrées en fonction de leur bilan écologique (économies en emballage, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables...)

- Autant que possible, je laisse sur place les emballages de mes achats.

Ma CONTRIBUTION FINANCIERE

A l'achat de certains articles, je paie une taxe anticipée de recyclage « TAR » comprise dans le prix et couvrant les frais de leur recyclage (PET, piles, appareils, etc...)

La taxe ménage annuelle que je paie à la commune est également destinée à couvrir les frais d'exploitation de ma déchèterie.

Ma DECHETTERIE :

Déchets récoltés à Corserey:



Ordures ménagères :

Où ?

Au bord de la voie publique aux endroits habituels, le matin du jour du ramassage.

Quand ?

Le ramassage normal des ordures ménagères a lieu le mardi matin de chaque semaine.

Comment ?

Soit dans des sacs à ordures officiels SACCO* en plastique gris, soit dans des conteneurs munis du clip officiel SACCO

Attention !

Prière de ne pas déposer les sacs à ordures avant le jour du ramassage (animaux sauvages)

Interdit !

Les sacs en papiers et les sacs en plastique non consignés ne sont pas récoltés.

* SACCO (Entente intercommunale pour la gestion commune du prélèvement de la taxe sur l'enlèvement des ordures)



Couches-culottes :

Où ?

Au même endroit que les ordures ménagères

Quand ?

Lors de la tournée du ramassage des ordures ménagères

Comment ?

Dans les emballages transparents **uniquement** non consigné.



Encombrants :

Où ?

Une benne est constamment à disposition à la déchetterie.

Nous vous rappelons que les meubles usagés en bon état sont récupérés gratuitement chez vous par Coup d'Pouce ou Emmaüs.

Quoi ?

Sont considérés comme encombrants : mobilier, armoires, tables, chaises, matelas, tapis, bois, matériaux en plastique y compris les emballages de plus d'1 litre non PET, ski et autres à voir avec les responsables de la déchetterie.

Attention !

Les objets encombrants avec du métal, ce dernier doit être retiré (chaise de bureau, pieds métalliques de canapé, ...)



Vieux papiers et cartons :

Où ?

Une benne à papier est constamment à disposition à la déchetterie.

Comment ?

Les paquets de vieux papiers et cartons doivent être solidement ficelés. Les cartons de grande taille doivent être pliés de façon optimale pour ne pas remplir la benne inutilement.

Attention !

Dans les emballages, le plastique doit être retiré. Les briques de lait, de jus d'orange, ... sont à mettre dans les ordures ménagères (ces briques sont constituées de carton, de plastique et d'aluminium)



Déchets branches :

Où ?

Les branches sont récoltées à la déchetterie.

Quand ?

Pendant l'horaire de la déchetterie.



Verres usagés :

Où ?

Les verres sont récoltés dans la benne à verre.

Quand ?

Pendant l'horaire de la déchetterie.

Comment ?

Le verre est collecté sans bouchon et sans couvercle.



Matière inerte :

Où ?

Dans la benne prévue à cet effet.

Quand ?

Pendant l'horaire de la déchetterie.

Comment ?

Sont comprises comme matière inerte, les briques, verres cassés, vaisselle, carrelage, etc.. *selon les indications avec les responsables de la déchetterie*

Attention !

La litière pour chat est à mettre dans les ordures ménagères.

Déchets de chantier pas possible



Ferraille :

Où ?

A la déchetterie dans la benne réservée à la ferraille.

Quand ?

Pendant les heures d'ouverture de la déchetterie.



Bouteilles en pet :

Où ?

A la déchetterie dans les sacs de récupération prévus à cet effet

Comment ?

Les bouteilles en PET, facilement reconnaissables au logo de recyclage.

Ecraser préalablement les bouteilles puis revisser la capsule.

Attention !

Les bouteilles en PET de vinaigre, d'huile, de lait et de cosmétiques sont à mettre dans les ordures ménagères (problème pour le recyclage)



Aluminium, Boîtes de conserves (fer-blanc) :

Où ?

A la déchetterie dans la benne de récupération prévue à cet effet

Comment ?

Les déchets sont compressés manuellement à l'entrée de la benne .



Huiles usées :

Où ?

A la déchetterie dans le contenant réservé à cet effet.

Quoi ?

Les huiles minérales usées (provenant de la vidange des moteurs) et les huiles végétales (huiles ménagères) sont récupérées séparément.

Attention !

Les huiles ne sont pas à jeter dans les égouts (Ces produits obstrue vos conduites).



Pain :

Où ?

Dans le tonneau prévu à cet effet à la déchetterie.

Attention !

Les pains moisis et les gâteaux aux fruits ne sont pas récupérés.



Polystyrène (sagex):

Où ?

A la déchetterie dans le contenant réservé à cet effet.

Comment ?

A optimiser en se renseignant avec le responsable de la déchetterie.

Attention !

Les barquettes alimentaires, les chips de remplissage, mousse expansée sont à mettre dans les ordures ménagères.



Vêtements et chaussures :

Où ?

Les vêtements et chaussures propres en bon état dans un sac plastique pour le conteneur prévu à cet effet à la déchetterie.

Attention !

Les vêtements et chaussures usagés sont à mettre dans les encombrants.



Lampes et néons :

Où ?

Dans les récipients prévus à cet effet à la déchetterie.



Piles et batteries :

Où ?

Dans le récipient prévu à cet effet à la déchetterie.

Les batteries de véhicule sont à déposer auprès des fournisseurs.



Radio, TV, ordinateurs et petit électroménager :

Où ?

Dans les récipients prévus à cet effet à la déchetterie.

Attention !

Le gros électroménager (frigo, congélateur, cuisinière, ...) retour au fournisseur ou directement chez SRS à Rosé gratuitement aux heures d'ouverture.

Les parties démontables de certains électroménagers doivent être triées (par exemple : un aspirateur)



Déchets de jardin, gazon et organiques (cuisine) :

Où ?

Sur les tas de fumier des agriculteurs, selon la répartition suivante :

Quartier du Grand Clos et rte de la Scie au Crot : chez Sébastien
Chatagny

De la poste au centre équestre y compris le quartier
sur les Moulins chez Alphonse
Perriard

De la laiterie au hangar à tabac chez Philippe
Chatagny

Du pont de l'Arbogne au quartier Champ Devant
et la Comba chez Pascal
Chatagny (La Comba)

Attention :

Il est strictement interdit de mettre sur les tas de fumier du plastique, du fil de fer, de la ficelle, etc.

Déchets non récoltés à Corserey:



Pneus :

Auprès des fournisseurs.



Déchets toxiques et médicaments :

Où ?

Les médicaments sont à apporter dans les pharmacies.

Les déchets toxiques sont à déposer dans les magasins spécialisés



Déchets carnés d'animaux domestiques :

Où ?

Ces déchets sont à acheminer par les concernés directement au Centre collecteur de Payerne ou de Châtillon à Posieux pour les moins de 200 kg



Pierres tombales

Où ?

Les pierres tombales sont acheminées par les familles directement auprès d'un marbrier ou d'une gravière.

Quelques informations sur...

Les ordures ménagères incinérables

La commune de Corserey fait partie de l'Entente intercommunale SACCO qui gère l'application de la taxe au sac pour les communes de l'entente. Les sacs taxés gris avec le label SACCO peuvent être achetés dans les magasins et les centres commerciaux de la région.

Les taxes récoltées sont réparties dans les communes en fonction de la quantité qui est amenée à l'usine d'incinération SAIDF. Cette somme sert à couvrir les frais de ramassage hebdomadaire (voir le calendrier joint), le transport et l'incinération.

Selon la loi, l'application du principe du pollueur-payeur vise à couvrir dans chaque commune le 100 % des frais par la taxe récoltée. La commune de Corserey atteint presque cet objectif.

Les déchets recyclables

Tous les autres déchets valorisables devraient suivre leur propre filière de recyclage : voyez la page ci-dessus « Les déchets, comment les recycler ? Ma DECHETTERIE ».

La déchetterie communale permet d'en récolter plusieurs. Mais n'allez pas imaginer que cela ne coûte rien ! Même les filières soumises à une taxe anticipée « TAR » occasionnent des frais d'infrastructures et de transports.

Pour ce poste aussi, il est demandé aux communes de couvrir les coûts de la déchetterie grâce à la taxe ménage annuelle.

**La meilleure façon
de limiter les coûts provoqués par les déchets,
c'est d'éviter de les produire !**